

A

(N° 151.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 MARS 1849.

DROIT D'ENTRÉE SUR LA LEVURE.

(Pétition des brasseurs de la province du Luxembourg, analysée dans la séance du 31 janvier 1849.)

*Rapport fait, au nom de la commission permanente de l'industrie (¹),
par M. CANS.*

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de la commission permanente de l'industrie sur une pétition de quelques brasseurs de la province de Luxembourg qui demandent une augmentation du droit d'entrée sur la levure.

Dans la session de 1847-1848, des pétitions formulant la même demande, adressées à la Chambre par des brasseurs et marchands de levure des villes de Diest, Louvain, Malines et Bruxelles, ont également été renvoyées à la commission permanente de l'industrie, qui a présenté son rapport dans la séance du 18 mai dernier.

Il résulte de ce document qu'après un examen attentif des faits, la commission a pu s'assurer que si les importations de levure en Belgique ont augmenté depuis quelques années, les exportations ont également suivi une marche toujours croissante ; que ce double mouvement d'une marchandise, dont le transport est assez difficile pour que les frais qu'il occasionne soient déjà une protection suffisante, ne doit pas être attribué à la différence de prix dans l'un et dans l'autre pays, mais bien plutôt à ce que les brasseries ne travaillant pas pendant toute l'année, il est indispensable de recourir aux pays voisins quand, en certaines saisons, cet

(¹) La commission est composée de MM. MANILIUS, *président*, LOOS, LESOINNE, DAVID, CANS, GILSON, MOXHON, DUMONT et BRUNEAU.

ingrédient vient à manquer; la levure étant nécessaire pour la panification, il importe de ne pas en élever le prix par des droits d'entrée plus forts que celui de 3 p. c. qui frappe aujourd'hui cette matière.

Les pétitionnaires n'allèguent aucun fait qui soit de nature à infirmer les considérations qui précèdent.

Si l'on compare plus spécialement le mouvement commercial qui s'opère, quant à ce produit, vers la frontière de France, on trouve que les exportations l'emportent de beaucoup sur les importations. Elles ont été :

	Importations.	Exportations.
De 1831 à 1834, en moyenne. fr.	2,100	6,734
En 1835, »	5,666	10,160
En 1840, »	9,021	23,899
En 1845, »	18,741	56,205

Depuis 1841, les tableaux statistiques du commerce indiquent d'une manière distincte le mouvement avec le grand-duché de Luxembourg. La moyenne des cinq années de 1841 à 1845 donne, pour les importations, une valeur de 15 francs, et pour les exportations, une valeur de fr. 46-70.

L'augmentation du droit d'entrée, si elle était adoptée comme le demandent les pétitionnaires, pourrait entraîner des mesures de représailles qui tourneraient au désavantage du pays.

La commission, en conséquence, propose de passer à l'ordre du jour.

Le Rapporteur,

LÉON CANS.

Le Président,

F.-A. MANILIUS.
